

demande formulée par M. Jean Juventin, maire de la ville de Papeete, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de secours en énergie pour la nouvelle mairie de Papeete.

Une enquête publique est ouverte, à compter du 23 octobre 1989 et jusqu'au 21 novembre 1989.

Le bloc technique comprendra :

- un premier local abritant : un groupe électrogène de 500 kVA et ses accessoires, de marque Udelec GM avec un réservoir de 500 litres ;
- une cuve de 5.000 litres de fuel, enterrée en fosse ;
- un deuxième local abritant un transformateur de 630 kVA.

M. Albert Conroy, agent des installations classées de la délégation à l'environnement, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Le dossier pourra être consulté auprès de lui où il recueillera tous les avis, observations ou oppositions qui pourraient se manifester pendant la durée de l'enquête : délégation à l'environnement, rue des Poilus-Tahitiens, B.P. 4562 - Papeete, téléphone : 43.24.09.

Fait à Papeete, le 4 octobre 1989.  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué à l'environnement p.i.,*  
Claude E. PAYRI.

---

## ENQUETE PUBLIQUE

### AVIS D'ENQUETE N° 89-47 ENV

Conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée territoriale de la Polynésie française n° 61-44 du 8 avril 1961 modifiée, portant code de l'aménagement du territoire, sur une demande formulée par M. Jean-Pierre Sangués, mandataire de M. André Ching, en vue d'obtenir l'autorisation, au titre de la régularisation, d'installer et d'exploiter un élevage avicole sur la parcelle 206 des terres "Teahara-Faataara 2 et Moutaiaoro" situées dans la commune de Faa'a, route de Nuutania.

Une enquête publique est ouverte, à compter du 23 octobre 1989 et jusqu'au 21 novembre 1989.

L'installation comprend :

- 1 ensemble de cages pour un élevage de 1.000 poules pondeuses et 400 poulettes.

M. Philippe Raust, docteur vétérinaire auprès du service de l'économie rurale, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Le dossier pourra être consulté auprès de lui où il recueillera tous les avis, observations ou oppositions qui pourraient se manifester pendant la durée de l'enquête : service de l'économie rurale, section élevage de Pirae, téléphone : 42.81.47.

Fait à Papeete, le 3 octobre 1989.  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué à l'environnement p.i.,*  
Claude E. PAYRI.

## ENQUETE PUBLIQUE

### AVIS D'ENQUETE N° 89-48 ENV

Conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée territoriale de la Polynésie française n° 61-44 du 8 avril 1961 modifiée, portant code de l'aménagement du territoire, sur une demande formulée par M. Jean Hugues Tricard, mandataire de la société Pacific Beverage Company, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer et d'exploiter une usine de boissons gazeuses sur les lots 65, 66 et 67 de la zone industrielle de la Punaruu, dans la commune de Punaauia.

Une enquête publique est ouverte, à compter du 23 octobre 1989 et jusqu'au 21 novembre 1989.

L'installation comprendra :

- une unité de fabrication de gaz carbonique de 16 kVA avec une chaudière, des cuves de récupération, de refroidissement et de stockage ;
- un compresseur d'air de 37 kVA ; un compresseur frigorifique de 55 kVA ; une cuve de fuel de 5.000 litres ;
- un local abritant un transformateur de 630 kVA.

M. Albert Conroy, agent des installations classées de la délégation à l'environnement, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Le dossier pourra être consulté auprès de lui où il recueillera tous les avis, observations ou oppositions qui pourraient se manifester pendant la durée de l'enquête : délégation à l'environnement, rue des Poilus-Tahitiens, B.P. 4562 - Papeete, téléphone : 43.24.09.

Fait à Papeete, le 4 octobre 1989.  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué à l'environnement p.i.,*  
Claude E. PAYRI.

---

## ENQUETE PUBLIQUE

### AVIS D'ENQUETE N° 89-49 ENV

Conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée territoriale de la Polynésie française n° 61-44 du 8 avril 1961 modifiée, portant code de l'aménagement du territoire, sur une demande formulée par M. Jean-Claude Vognin, en vue d'obtenir l'autorisation, au titre de la régularisation, d'installer et d'exploiter un élevage avicole sur le lot 7 du plan de partage des terres "Ahototeina-Maruahutu et Ahototuana 1 et 2" situées à Mataiea, P.K. 44,4, côté montagne, dans la commune de Teva I Uta.

Une enquête publique est ouverte, à compter du 23 octobre 1989 et jusqu'au 21 novembre 1989.

L'installation comprend :

- 1 ensemble de bâtiments pour un élevage de 4.800 poules pondeuses, 1.600 poulettes et 400 canards.

M. Philippe Raust, docteur vétérinaire auprès du service de l'économie rurale, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Le dossier pourra être consulté auprès de lui où il recueillera tous les avis, observations ou oppositions qui pourraient se manifester pendant la durée de l'enquête : service de l'économie rurale, section élevage de Pirae, téléphone : 42.81.47.

Fait à Papeete, le 3 octobre 1989.  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué à l'environnement p.i.,*  
Claude E. PAYRI.